

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM.

Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.

Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UNOFI-MONETAIRE

ISIN FR0011029560

Société de gestion : UNOFI-GESTION D'ACTIFS

Objectifs et politique d'investissement

Classification de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : Monétaire.

Le FCP UNOFI-MONETAIRE est un fonds de fonds dont l'objectif est d'obtenir une évolution de la valeur liquidative la plus régulière possible et d'obtenir une performance nette de frais de gestion supérieure à son indicateur de référence, l'EONIA capitalisé.

L'EONIA se définissant comme le taux moyen pondéré des transactions au jour le jour initiées par les banques contributrices sur le marché interbancaire en euro. Il est calculé quotidiennement par la Banque Centrale Européenne (BCE), publié par la Fédération Bancaire Européenne et diffusé dans les pages financières des principaux quotidiens ou sur les sites internet de diffusion d'informations financières. L'EONIA capitalisé intègre en complément l'impact du réinvestissement des intérêts selon la méthode OIS (Overnight Indexed Swap - base 360 jours).

Le FCP est investi de 70 % à 100 % de son actif dans des OPCVM dont la classification AMF sera « Monétaire Court Terme » ou « Monétaire ». La partie non exposée au travers d'OPCVM, sera constituée de dépôts.

Chaque OPCVM sélectionné se compose de titres de créance et valeurs assimilées de toutes natures, essentiellement émis par des

émetteurs privés. En fonction des conditions de marché (tensions sur l'EONIA, courbe des taux inversée,...) une allocation entre les OPCVM sera réalisée pour optimiser le rendement du FCP.

Ces OPCVM seront gérés exclusivement par NATIXIS Asset Management. Le poids de chaque OPCVM est limité à 20 % de l'actif net.

En cas de faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement de l'OPCVM pourrait de ne pas suffire à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

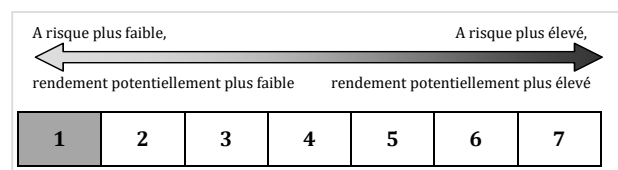
Le FCP est un OPCVM de capitalisation, c'est-à-dire que les sommes distribuables sont intégralement réinvesties.

La durée de placement minimum recommandée est comprise entre 3 et 6 mois.

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport **avant 3 mois**.

Les instructions de souscription et de rachat sont reçues tous les jours ouvrés, à l'exception des jours fériés légaux et de fermeture de la Bourse de Paris, au plus tard à 11h00 pour être centralisées et exécutées sur la valeur liquidative calculée la veille (centralisation à cours connu).

Profil de risque et de rendement



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Le niveau de risque de ce FCP reflète son exposition aux risques liés aux instruments du marché monétaire soumis à des variations de très faible amplitude dans des conditions normales de marché.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi est exposé à de faibles risques, mais en contrepartie les possibilités de gains sont limitées.

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

Risque de crédit : le risque de crédit est le risque de dégradation de la qualité d'un émetteur (par exemple, de dégradation de notation due notamment à sa situation financière et économique), ou de défaillance de celui-ci (impossibilité de répondre à ses engagements financiers). Le risque de crédit est par conséquent susceptible d'entraîner une baisse de la valeur du titre de l'émetteur en question et ainsi, une diminution de la valeur liquidative du FCP. Le FCP présente un risque de crédit du fait de la détention d'OPCVM.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

Pour plus de précisions sur les risques liés à ce FCP, l'investisseur peut se reporter au prospectus du FCP.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'informations sur les frais, l'investisseur peut se référer au paragraphe "**frais et commissions**" du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet de l'Union notariale financière www.unofi.fr ou sur simple demande auprès de la société de gestion.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0,12 %
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

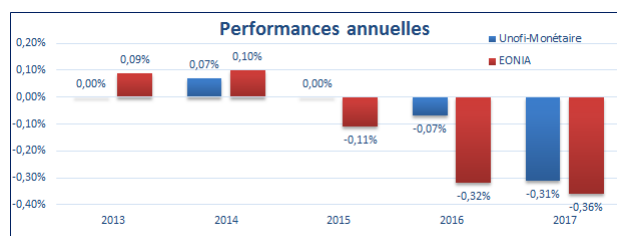
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur le capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne soit remboursé (sortie). Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les **frais courants** indiqués sont basés sur les coûts du dernier exercice clos en décembre 2017.

Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.

Performances passées



Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées en euros revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais et commissions prélevés par le FCP.

Date d'agrément du FCP : 29 avril 2011.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances ne sont pas constantes dans le temps.

Informations pratiques

Dépositaire et conservateur : CACEIS BANK France
Gestionnaire financier par délégation : NATIXIS ASSET MANAGEMENT
Centralisateur : UNOFI-GESTION D'ACTIFS

Ce FCP à vocation générale est ouvert à tous souscripteurs et peut être utilisé comme unité de compte de contrats d'assurance vie ou de capitalisation.

Attention : Les parts de ce FCP n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières (US Securities Act of 1933). Le FCP n'est pas et ne sera pas enregistré comme fonds d'investissement en vertu de la loi américaine sur les sociétés d'investissement (US investment company act of 1940). En conséquence, les parts ne peuvent être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « US Person » selon la définition de la réglementation américaine « Régulation S »

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la direction administrative de la société de gestion ou auprès d'une direction régionale d'Unofi-Patrimoine. Elle peut également être consultée sur le site internet de l'Union notariale financière : www.unofi.fr.

Le prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion. Le prospectus est disponible sur le site internet de l'Union notariale financière : www.unofi.fr.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet : www.unofi.fr. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages

de certaines catégories de salariés et les organes responsables de leur attribution.

Ces documents peuvent également être adressés gratuitement par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite auprès de la direction administrative de la société de gestion à l'adresse postale ou électronique mentionnée ci-dessous.

Selon le régime et la résidence fiscale de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès du distributeur du FCP ou d'un conseiller financier ou fiscal professionnel.

La responsabilité d'UNOFI-GESTION D'ACTIFS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). UNOFI-GESTION D'ACTIFS est agréée en France et réglementée par l'AMF sous le n° GP-14000023.

Les informations clés pour l'investisseur sont exactes et à jour au 9 février 2018.

UNOFI-GESTION D'ACTIFS, Société anonyme à conseil d'administration, au capital de 1 000 572 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 347 710 824
Siège social : 7-7 bis, rue Galvani - 75017 Paris
Direction administrative : 30, boulevard Brune - CS 30303 - 19113 Brive Cedex
Téléphone : 05 55 17 43 00 - E-mail : unofi@unofi.fr.